

VILLE DE TUBIZE



Marché hebdomadaire – Formulaire 2 Renon d'abonnement

Identité du maraicher

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Localité :

E-Mail : Tel/GSM :

N° de la carte d'identité :

Dénomination de la société

Siège social :

N° d'entreprise :

Sollicite le renon de mon abonnement:

Marché de :

Emplacement N° :

Type d'activité (produits vendus) :

Métrage de l'échoppe :

Le règlement communal relatif à l'organisation des marchés publics et l'exercice des activités ambulantes est disponible sur le site de la ville de Tubize : www.tubize.be

Date de la demande : Signature :

Le présent formulaire est à renvoyer à la ville de Tubize

- Soit par voie postale à l'adresse suivante : Ville de Tubize – service des Affaires générales
Grand Place, 1
1480 Tubize
- Soit par mail à l'adresse suivante : info@tubize.be

Article 11 - Renonciation à l'abonnement par son titulaire

Le titulaire d'un abonnement peut renoncer à celui-ci :

- à son échéance, moyennant un préavis d'au moins trente jours;
- à la cessation de ses activités ambulantes, moyennant un préavis d'au moins trente jours;
- si la personne physique titulaire de l'abonnement ou à l'intermédiaire de laquelle une personne morale est titulaire de celui-ci est dans l'incapacité définitive d'exercer son activité, pour raison de maladie ou d'accident, attesté par un certificat médical, et ce sans préavis;
- pour cas de force majeure, dûment démontré, et ce sans préavis;

Les ayants droit de la personne physique exerçant son activité pour son propre compte peuvent, au décès de celle-ci, renoncer, sans préavis, à l'abonnement dont elle était titulaire.

Les demandes de renonciation à l'abonnement sont notifiées soit par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, soit par lettre remise de la main à la main contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception.